



**PROCES - VERBAL**  
**des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 31 AOUT 2001**

---

Sous la présidence de M. le Maire, Alain DEMANGE,

Membres présents : MM. KURTZ, FAUL, ARGANT, SEROT, Adjoint  
MM. SCHLOSSER, ADRIAN, WAGNER, Melle ORGEL, Mmes FIKUART,  
NEY, MM. PIERSON, WEIL, Mme ECKER, Conseillers Municipaux

**ORDRE DU JOUR :**

- Adoption du P.V. du 11 juillet 2001

1. Réhabilitation du bâtiment Hôtel de Ville/Salle des Fêtes.
2. Extension école primaire – avenants.
3. Rue des Hauts-Jardins – Avenant pour les VRD.
4. SIVUT – Adhésion des communes de Plaine de Walsch et Sarraltroff.
5. Cadeaux de la commune à ses agents.
6. Divers.

Le procès-verbal de la séance du 11 juillet est adopté à l'unanimité.

## 1. Communication

### Réhabilitation du bâtiment Hôtel de Ville/Salle des Fêtes.

Le maire soumet pour approbation au conseil municipal le projet définitif de réhabilitation de l'Hôtel de Ville/Salle des Fêtes réalisé par l'architecte Michel THOMAS à Sarrebourg.

En effet, ce projet a été revu en accord avec les associations lorquinoises et les services du Département qui l'ont approuvé pour l'octroi de la subvention.

D'autre part, le maire informe le conseil municipal qu'il a recherché des locaux pour transférer les bureaux de la mairie pendant les travaux.

Des négociations sont actuellement en cours avec la Poste qui dispose d'un logement de service vacant qui répondrait à nos besoins.

Le conseil municipal sera tenu informé du suivi de cette affaire.

## 2. Extension de l'école primaire – Avenants.

Les travaux d'extension de l'école primaire sont en cours d'achèvement et il serait nécessaire de faire réaliser quelques travaux supplémentaires pour que cet équipement soit complet.

A cet effet, le maire soumet :

- un devis de l'entreprise KLEIN à Hartzviller pour la pose d'un garde-corps le long de la construction nouvelle, dans la continuité du garde-corps existant pour un montant de 2.863,51 F TTC ou 436,54 Euros.
- un devis de l'entreprise FAGER pour l'aménagement d'un chemin d'accès pour un montant de 10 858,82 F soit 1 655, 42 Euros

La commission d'appel d'offres réunie ce jour a émis un avis favorable à la signature de ces avenants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise

- la réalisation de ces travaux supplémentaires.
- la signature d'un avenant avec les entreprises KLEIN et FAGER.
- le transfert d'un crédit de 100.000 F de l'opération 2115/19 (acquisition d'immeubles) vers le compte 2315/11.

.../...

### **3. Rue des Hauts Jardins – Avenant pour les VRD.**

Le maire soumet un devis de l'entreprise COLAS pour la réalisation de travaux supplémentaires à réaliser avant la construction de chaussée provisoire rue des Hauts Jardins pour un montant de 43 059,59 F ou 6 574,39 Euros.

La commission d'appel d'offres réunie ce jour a émis un avis favorable à la signature d'un avenant à conclure avec l'entreprise COLAS à Héming.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise

- la réalisation des travaux supplémentaires
- le transfert d'un crédit de 50 000,- F du compte 2115/19 (acquisition immeubles) vers le compte 2315/201
- la signature d'un avenant avec l'entreprise COLAS à Héming.

### **4. SIVUT – Adhésion des communes de Plaine de Walsch et Sarraltroff.**

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion au SIVUT des communes de Plaine de Walsch et Sarraltroff.

### **5. Cadeaux de la commune à ses agents.**

Mme DASTILLUNG Danielle, institutrice à l'école maternelle a fait valoir ses droits à la retraite en juin 2001.

Une cérémonie, à laquelle vous avez été invités, a été organisée à cette occasion et un vase lui a été offert.

A la demande du trésorier, il conviendrait que la commune fixe clairement les modalités et les circonstances d'attribution de cadeaux aux agents de la commune.

A cet effet, le maire propose au conseil municipal d'accorder un cadeau d'une valeur égale ou inférieure à 1 000,- F selon qu'il s'agisse d'un mariage, d'une naissance, d'un départ en retraite ou d'une médaille du travail.

### **6. Divers.**

#### a) Lieux-dits.

Monsieur HAUMESSER, géomètre expert à Sarrebourg, dépose ce jour, un document d'arpentage de réunion de parcelles, appartenant à la Société ORIGNY et cadastrées sur LORQUIN en section 26 parcelles 1,2,3,5,7,22,24,26,27,28,29,31 et 32.

Ces parcelles sont actuellement identifiées dans trois lieux-dits différents à savoir lieu-dit Le Barlot, Les Pins et Pré du Seigle.

La nouvelle parcelle, issue de la réunion des parcelles précitées, ne peut être identifiée sous trois lieux-dits différents.

Aussi, le maire sollicite l'avis du conseil municipal pour lui indiquer quel lieu-dit il convient de retenir étant entendu que la dénomination définitive de ce lieu-dit relève de l'avis de la commission communale des impôts directs.

Le conseil municipal propose de retenir « Les Pins ». Cette proposition sera soumise à la commission communale des impôts.

b) Décision modificative – Travaux divers de voirie.

Des travaux de voirie dans diverses rues de la commune ont été prévus au budget primitif 2001 mais il s'avère que les besoins de financement sont supérieurs à l'estimation.

Dans ces conditions le maire propose au conseil municipal de transférer un montant de 150 000,- F du compte 2115/19 vers le compte 2315/16.

C'est pourquoi, après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- décide de transférer un montant de 150.000 F du compte 2115/19 (Acquisition immeubles) vers le compte 2315/16.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 h 30.